

Lettre de mon M uugins

Septembre 2001

Numéro 0

Édito

« Les Européens ont été appelés à cesser toutes leurs activités à 10h00 GMT vendredi 14 septembre afin de respecter ensemble trois minutes de silence pour saluer la mémoire des milliers de victimes des attentats perpétrés mardi aux Etats Unis. Des minutes de silence,

chaque fois que quelque part la violence s'abat,
sur des milliers de victimes !

**BIENTOT DANS NOTRE MONDE HABITUEL :
un silence infini.**

*Rappel : chaque jour, 1 800 enfants meurent pour la seule
raison qu'ils n'ont pas d'eau potable à boire »*

--- Gérard REGNIER (ATTAC 06)

SOMMAIRE

	page
Editorial	1
Dossier : intercommunalité,	2
Bulletin d'adhésion	3
Cannes Grasse la manif.....	4
Tribune libre.....	5
Chronique du Conseil Municipal	6
Le calendrier militant.....	6

World Trade Center : L'espoir naîtra-t-il de l'horreur ?

Pour ce premier numéro, j'aurais aimé vous faire part, avec enthousiasme, de la naissance de notre association « Ensemble, vivre Mougins ». Mais les événements m'en ont dissuadé. Il y eut Seattle, Nice, Porto Allegre, Gênes. Emergence d'un mouvement de refus de l'hégémonie financière, de la politique de profits à court terme, de l'égoïsme forcené de la richesse.

Hier, le temple de la finance a volé en éclat dans un intolérable déluge de feu et de sang. Mais, tant s'en faut, la puissance financière n'est pas morte. Peut-être même vient-elle de trouver ses premiers martyrs.

Face à eux, que pèsent les millions d'africains morts du Sida, les 700 millions d'individus vivant sous le seuil de pauvreté, les 30.000 morts de Bhopal et ses 500.000 blessés, les licenciements économiques par milliers, la planète qui se réchauffe et menace des pays entiers de disparition ou de famine ?

Plus proche de nous, que pèsent les amendes face au refus de respecter les quotas de logement sociaux ? Que pèsent les besoins en transport en commun des moins favorisés dans une commune d'électeurs majoritairement fortunés ? Que pèse l'avenir d'une région quand l'intérêt des affairistes n'y trouve pas son compte ?

« Ensemble, vivre Mougins » ne refera pas le monde mais veut y contribuer. Par ses actions, par sa détermination, notre association rétablira dans leurs droits et leur fierté les laissés pour compte de l'abondance. Elle insufflera à notre ville et à ses habitants une véritable ambition sociale, écologique et citoyenne.

A tous, elle donne un premier **rendez-vous le dimanche 14 octobre prochain à 9 heures à la gare de Ranguin** (voir en page 3), pour une grande marche sur la voie ferrée Cannes - Grasse. La Mairie et ses golfeurs n'en veulent pas, mais notre ville et la région en a besoin pour désengorger le réseau routier et réduire les émanations sonores et toxiques. Ne les laissons pas entraver ce projet ou lui faire perdre son impact. Exigeons l'enquête publique et les liaisons par bus qui en assureront le succès.

Didier SAPANEL

Intercommunalité : fin de la démocratie directe ou aube d'une renaissance.

L'intercommunalité inonde nos journaux de ses péripéties. Pour vous aider à mieux cerner le sujet, voici quelques éléments que nous avons réunis pour en expliquer la genèse et surtout les enjeux.

Le 12 juillet 1999, une loi, dite Chevènement, relance le processus intercommunal en supprimant les districts. Le 25 juin de la même année, la loi Voynet, d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire définit le pays comme un territoire caractérisé par une cohésion économique.

Par arrêté préfectoral, soit à l'initiative des Conseils Municipaux, soit à l'initiative du Préfet Jean-René Garnier, il y aura création de « communauté de commune », « communauté d'agglomération » ou « communauté urbaine ».

Pour la région, seules les communautés de commune, les communautés d'agglomération et les pays nous concernent, la communauté urbaine étant réservée à des villes de grande importance, sachant que ces communautés devront obligatoirement être d'un seul tenant et sans enclave.

Ce nouveau type d'organisation a une incidence directe sur les prérogatives des communes par transfert de certaines compétences à des organismes intercommunaux. Le principe : les communes regroupées, les Conseils Municipaux de chacune d'elles élisent, en fonction de leur population, des représentants aux Conseils intercommunaux, chaque commune ayant au moins un représentant et au plus la moitié des représentants de ce super conseil.

Suivant le type de communauté, ce Conseil aura plus ou moins de compétences obligatoires ou facultatives.

Communauté de commune	Communauté d'agglomération
Dotée de 2 compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace) et d'une compétence optionnelle (à choisir parmi les suivantes : protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement, voirie, équipements culturels et équipements d'enseignement préélémentaire et élémentaire), la communauté de commune est une structure plus souple que les autres. Elle peut être financée par la fiscalité 4 taxes, la taxe professionnelle unique (TPU) ou la taxe professionnelle de zone (TPZ). Elle bénéficie d'une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) peu élevée (de 106 à 177 F / habitant suivant le type de fiscalité)	La communauté d'agglomération s'adresse aux groupements plus urbains. Elle ne peut être créée que dans les groupements de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une ville de 15 000 habitants (le seuil des 15 000 hab. n'est pas requis lorsque la communauté comprend le chef-lieu de département). La communauté d'agglomération est dotée de compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace, politique de la ville et politique du logement) et optionnelles (3 à prendre parmi les 5 suivantes : voirie, eau, assainissement, équipements culturels et sportifs, ordures ménagères). Son mode de financement est obligatoirement la taxe professionnelle unique (TPU). Elle bénéficie d'une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) plus élevée (253 F / habitant)

Quel contrôle existera entre les communes et ce super conseil ? un rapport tout les 30 septembre.....

Les citoyens avaient déjà des peines à se faire entendre de leurs conseillers, l'intercommunalité n'arrangera pas les choses !!!

Le passage à l'intercommunalité est obligatoire, elle revient aujourd'hui à une perte de pouvoir des municipalités et, par son système d'élection indirectes, à une marginalisation, voire une exclusion des tendances minoritaires. Ainsi, sur Mougins, 15 % des électeurs donne 6 % de conseillers municipaux donnant 0 % d'adjoint et de membre de commissions et donneront certainement 0 % de conseillers intercommunaux. Il en sera probablement de même pour Cannes et le Cannet. Au final, la gauche sera mathématiquement exclue des décisions intercommunales qui sont celles qui nous concernent le plus. Si dans certaines communes, les municipalités ont laissé une petite place à leur opposition, elles ne pourront pas le faire dans le cadre intercommunal de peur de perdre le peu de poids qu'elles y ont.

Face à cette dégradation de la démocratie, seul le recours à des élections directes des conseillers intercommunaux, comme c'est le cas pour les cantons, nous paraît pouvoir réellement prendre en compte les aspirations des habitants.

La loi ne le prévoit pas, mais rien n'interdit de faire pression sur les Maires pour qu'ils mettent une dose de démocratie dans ce nouvel organisme.

Rien n'interdit non plus que ces mêmes Maires, actuellement artisans solitaires des tractations demandent à leurs concitoyens leur accord sur le ou les projet(s).

Le passage à l'intercommunalité est obligatoire alors il faut en mesurer les enjeux car au delà d'une simple perte de pouvoir des municipalités c'est surtout la mise sous tutelle des plus petites communes. Quoiqu'elles en disent aujourd'hui, les communes majoritaires traceront les grandes lignes des politiques régionales de demain et les petites ne pourront tout au plus que jouer le rôle de poil à gratter.

En se ralliant au projet cannois plutôt qu'à celui de Sophia-Antipolis ou de Grasse, Monsieur Galy a délibérément choisi le tourisme et les congrès avec les conséquences que nous connaissons : pollution et exclusion. Monsieur le Maire est contre les orientations de la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement). Pour lui comme pour ses collègues du littoral, les Alpes-Maritimes seront divisées en trois bandes parallèles à la mer : une bande littorale dédiée au plaisir et à l'argent, une zone de montagne faite d'espaces protégés, de sport et de tourisme et, coïncée au milieu, ballottée, morcelée, écartelée, manipulée comme un pion, une zone tampon, cernée de polices municipales où l'on parquera les prolos et les bronzés.

Bon appétit, Monsieur le Maire.

Ensemble, pour vivre Mougins, exigeons

- la présence au prorata dans les Conseils intercommunaux des tendances minoritaires
- un référendum sur les trois projets de communauté en présence précédé d'un véritable débat

Notre objectif :

- une évolution harmonieuse et contrôlée de l'environnement, de l'urbanisme et de l'intégration sociale.
- Limiter les besoins de déplacement en augmentant les ressources de proximité
- Réduire les ghettos
- Favoriser le poids des personnes face aux structures

Vendredi 16 (ou 23) novembre 2001

Grande réunion référendum à 19 h 30, salle des oliviers



Bulletin d'adhésion 2001

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél dom : _____ tél trav : _____ fax : _____

Tél port : _____ Mail : _____

Profession : _____

La cotisation pour l'année 2001 est fixée à 200 Francs.

Les règlements par chèque bancaire sont à faire à l'ordre de « Ensemble, vivre Mougins » et à adresser au siège de l'association dont l'adresse figure ci-dessous. Cette adhésion donne droit au journal de l'association.

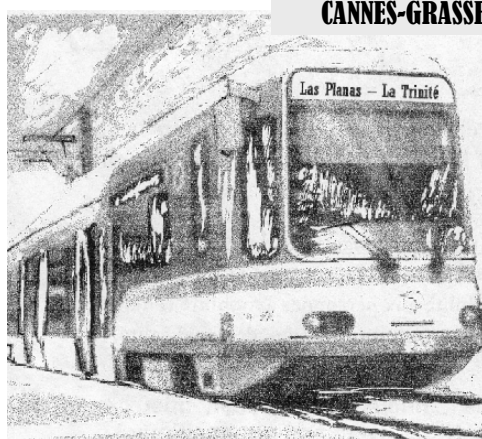
Changeons nos habitudes pour nos déplacements

Se déplacer autrement qu'en voiture

Un transport collectif à votre disposition

La réouverture RAPIDE de la ligne de chemin de fer CANNES-GRASSE est POSSIBLE

Obligeons élus et SNCF à engager les travaux dans un délai restreint



**GAIN DE TEMPS
PLUS DE SECURITE
MOINS DE STRESS
MOINS DE BRUIT
TAUX DE POLLUTION : 0**

GRASSE/CANNES : 20'

**GRASSE/VINTIMILLE : sans changement
GRASSE/ST RAPHAEL : sans changement
GRASSE/ST CHARLES : sans changement**

TARIFS SOCIAUX

Mieux se déplacer, mieux respirer, mieux vivre avec nos propositions !

RETROUVONS-NOUS

Le 30 septembre : à la fête de l'écologie, salle L. Lagrange à Mouans Sartoux

Le 7 octobre : au stand de l'association « Ensemble, vivre Mougins », Festival du Livre à Mouans Sartoux

Et

DIMANCHE 14 OCTOBRE POUR UNE GRANDE MARCHE SUR LA VOIE FERREE CANNES GRASSE

- **9 H : Départ GARE DE RANGUIN**
- **10H : Halte à SAINT MARTIN**
- **11H : Apéritif GARE DE MOUANS SARTOUX**

Prévoir chaussures de marche, boissons, casquette ou Kway, pique-nique
Pour le retour : co-voiturage depuis Saint Martin et Mouans Sartoux

Avec le soutien et la participation de :

Syndicat CGT des Cheminots de Cannes-Syndicat UFCM des cheminots de Cannes6